

FICHE INFO- FORMATION

FORMATION	DEJEPS perfectionnement sportif mention athlétisme et disciplines associées	
Lieu de formation	Wattignies	adresses mails
Coordination	SACCO Frédéric	frederic.sacco@creps-wattignies.sports.gouv.fr
Suivi administratif		
La formation	dates	Renseignements complémentaires
positionnement	08/09/2020	
Début de formation	28-sept-20	
Fin de formation	30-oct-21	
Durée de la formation	13 mois	
Volume horaire	530	alternance 670 h
Jours des cours (1 semaine complète sur 2)	lundi	13h30/16h30
	mardi	9h/12h et 13h30/16h30
	mercredi	9h/12h et 13h30/16h30
	jeudi	9h/12h et 13h30/16h30
	vendredi	9h/12h
volume horaire par semaine		24 heures
TARIF FORMATION	4 505 €	8,50 € TARIF HEURE FINANCEMENT PERSO
TARIF FORMATION	5 830 €	11 € TARIF HEURE FINANCEMENT OPCO
TARIF FORMATION	0 €	0 € APPRENTISSAGE EN ASSOCIATION
TARIF FORMATION	5 830 €	11 € TARIF HEURE FINANCEMENT COLLECTIVITE

Etapas de votre inscription

Etape 1 - S'inscrire aux T.E.P (Tests d'Exigences Préalables)

Détenir les TEP est obligatoire pour pouvoir prétendre aux épreuves de sélection

Télécharger le dossier d'inscription Après préinscription Transmission par mail d'un lien suite à la préinscription

Retourner le dossier d'inscription aux TEP

date TEP (1)	1-juil.-20	Par courrier ou en le déposant au Creps, Au plus vite et avant le	03-juin-20
date TEP (2)	2-sept.-20		27-juil-20
date TEP (3)			

Vous détenez déjà la TEP

Compléter le dossier d'attestation de détention de la VEP et le retourner aux dates indiquées ci-dessus.

Les Pré requis pour l'entrée en formation sont à fournir avant les épreuves de TEP

Etape 2 - S'inscrire aux épreuves de sélection d'entrée en formation

Préinscription obligatoire à partir de "6 mois avant la date de démarrage jusque 1 mois maximum avant les TEP

Télécharger le dossier d'inscription Après préinscription Transmission par mail d'un lien suite à la préinscription

Retourner le dossier d'inscription

date sélections (1)	03 et 04 septembre 2020	Par courrier ou en le déposant au Creps, Au plus vite et avant le	27-juil-20
date sélections (2)			

Premiers Secours Civiques de Niveau 1 – PSC1

Fournir le diplôme si détenu Avec le dossier d'inscription

Si non détenu, le passer avant l'envoi du dossier Formation d'une journée au Creps de Wattignies (coût 55 €)
en appelant au 03 20 62 08 55

Les Réunions d'Information

La préinscription réalisée par le candidat sur le site du Creps de Wattignies déclenche une proposition de rendez-vous à une réunion d'information collective programmée par le coordonnateur de formation.

Type de réunion		Renseignements complémentaires
DATE R I C (à distance)	19/06/2020 9h	
DATE R I C (à distance)	26/06/2020 9h	
DATE R I C		
Journées Portes Ouvertes	1er février 2020	par voie de presse ou site du Creps
Rendez- vous individualisé	Sur demande	après participation à une réunion collective

Complément d'information

Tests d'exigences préalables (TEP): 2 épreuves

1) Epreuve de démonstrations d'un geste technique suivi d'un entretien dans trois disciplines, au choix du candidat, issues chacune d'un groupe de spécialités différent (sauts, lancers, courses de vitesse et de haies, courses de demi-fond fond et marche).

-Sauts (sur élan réduit, 3 essais): longueur ou triple saut ou hauteur ou perche

-Lancers (2 lancers sans élan et 2 lancers avec élan) : Poids ou Disque ou Javelot ou Marteau

-Courses de vitesse et de haies (2 passages) :

. Départ starting block sur 20 m

.ou Course sur 4 haies en 4 appuis

. ou Course de 3 haies en demi-intervalle (17,50 m et hauteur adaptée)

-Course de ½ fond, fond et marche :

.Franchissement de 2 barrières de steeple espacées d'une vingtaine de mètres sans pose de pied puis avec pose de pied sur la barrière (4 passages)

. ou Maîtrise de 3 allures de course d'entraînement sur une distance de 100 m (allure VMA, allure seuil aérobie ou moins, allure spécifique 800 m)

. ou Démonstration de 2 départs de course : 800 m au 4ème couloir, 1500 m en ligne ou Réalisation d'une séquence de marche athlétique sur 200 m

. ou Réalisation du pas de la marche athlétique en s'appuyant sur 2 situations (parcours de 40 m (matérialisé tous les 10 m) : alterner une séquence avec et sans l'action des bras ; parcours de 40 m (matérialisé tous les 10 m) : alterner une séquence marche dynamique et une séquence plus lente)

2) Epreuve pédagogique (public, école d'athlétisme)

Préparation (10') et conduite d'une séance d'initiation (30') suivie d'un entretien (20') dans l'activité athlétique proposée au public.

Est dispensé des TEP le titulaire de l'un des diplômes ou brevets suivants :

- CS « animateur d'athlétisme et disciplines associées » associé au BPJEPS
- BEES 1er degré athlétisme ;
- Brevet d'entraîneur fédéral 1er degré délivré par la FFA, à jour de sa formation continue
- Brevet d'entraîneur fédéral « coach athlé santé » délivré par la FFA

Est également dispensé des TEP, le sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle.

Les épreuves de sélection

Une épreuve écrite (1h30): prise de notes d'un texte lu et réponses aux questions fermées relatives au texte ainsi qu'une question ouverte en lien avec un thème abordé.

Une épreuve orale: Présentation orale (10') du parcours du candidat, de son projet professionnel à partir du dossier exigé au moment de l'inscription suivie d'un entretien (20').

Une épreuve pratique: Epreuve de démonstration technique d'une durée de 45 minutes maximum faisant apparaître une maîtrise technique du candidat

Une épreuve pédagogique: Epreuve d'encadrement sur le terrain, d'une durée de 30', portant sur un sujet tiré au sort, avec un public adulte

Résultats précédents

La réussite aux dernières sessions de formation

Années de formation	Nombre de stagiaires	Nombre de diplômés	Nombre d'ajournés
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4
2016-2017	5	3	2
2017-2018	10	5	5
2018-2019	9	8	1